

 <p>Menuiseries GO PLAST avec profilés VEKA</p>	Assembleur fabricant : GO PLAST		Le 21 septembre 2009
	Société		
	Adresse		
	Ville		
	Téléphone		
	Télécopie		
Gamme 70 mm Ligne SWINGLINE	<i>Descriptif Produits</i>		

1 – GENERALITES

Dans leur ensemble, les menuiseries PVC GO PLAST avec profilés VEKA devront répondre aux exigences :

- de la norme E – 00 – 001 – 01 normes européennes AEV, méthodes d'essais et classifications,
- de la norme NF –EN-12-608 caractéristiques des profilés PVC ;
- de la norme FDP 20- 201 choix des fenêtres.

Elles devront pouvoir justifier d'un AVIS TECHNIQUE en cours de validité pour le système de fenêtre.

Caractéristiques génériques : **V_{A2} – A₃ – E_{7B}**

Le système d'étanchéité des menuiseries sera du type A DOUBLE JOINT DE FRAPPE délimitant une chambre de décompression. Les joints tubulaires et à lèvres seront soudés dans les angles simultanément avec les dormants et les ouvrants. Tous les ouvrants comporteront sur leur traverse basse une cale de guidage et de soutien les garantissant contre les affaissements.

2 – MATERIAUX

- PVC rigide.
- Classement au feu : M1/M2 ou EUROCLASSE équivalente.
- Stabilité de teinte : pas de valeur inférieure à 5 de l'échelle des gris après 2 ans d'exposition naturelle à BANDOL (VAR)

3 - PROFILES

Les profilés mis en œuvre seront à triples, quadruples ou quintuples chambres aussi bien pour les dormants que pour les ouvrants sauf nécessité statique pour les traverses ou meneaux.

L'épaisseur des profilés sera pour les dormants et ouvrants de 70 mm.

Les profils teintés dans la masse seront « Blanc satiné (Ral 9016) ». Leur surface sera uniforme, d'aspect satiné, sans criques ni rayures.

Les profils revêtus de film collé couleur ou imitation bois ou plus communément appelés plaxés (sous avis technique VEKA) auront une surface d'aspect satiné avec un léger relief.

Les dormants comporteront soit une gorge soit une pente de récupération des eaux d'infiltration permettant un nettoyage aisé et comportant des ouvertures d'évacuation de section appropriée.

La feuillure à vitrage des vantaux comportera un relevé intérieur délimitant une zone de récupération d'eau (garde d'eau de 3mm minimum) et empêchant leur refoulement vers l'intérieur. Cette feuillure sera drainée et ventilée de façon non visible.

Les drainages dormants, ouvrants et meneaux se feront obligatoirement par une chambre séparée des armatures ou renforts métalliques. La traversée des renforts au moyen de busettes ou autres artifices est formellement proscrite.

L'étanchéité en bout de traverse ou meneau sera réalisée soit par soudage des profils, soit grâce à des embouts injectés et spécialement étudiés, décrits dans l'avis technique (avec patin silicone).

4 – JOINTS

Tous les joints dynamiques devront être facilement remplaçables. Il pourra être accepté des joints coextrudés sur les profilés principaux. Ces profilés principaux (ouvrants, battements et traverses) devront obligatoirement comporter une rainure à joint en cas de remplacement.

Tous les joints de frappe ou vitrage seront soudés en même temps que les profilés pour éviter les retraits dans les angles. Tous les joints devront être décrits dans l'Avis Technique du système et seront en matière résistante aux UV. Tous les joints de vitrage seront en matière grise pour une esthétique parfaite de la menuiserie finie sauf cas particuliers (plaxés).

5 – RENFORTS

Les renforts seront en profils acier galvanisé et devront répondre à la norme Z 225. Les châssis seront renforcés selon les abaques de fabrication VEKA tenant compte des exigences de la norme FDP 20-201.

Pour les portes-fenêtres, les renforts ne comporteront pas de grugeage total au droit de la poignée pour un maximum de résistance mécanique.

Pour les fenêtres couleurs (hors blanc, beige clair, gris clair) un renforcement total des montants et traverses sera réalisé. Le vissage des renforts sur les profilés principaux sera réalisé tous les 400mm pour les finitions blanc, beige clair, gris clair et tous les 250mm pour les autres finitions (couleurs foncées).

6 – ASSEMBLAGES

Les cadres seront assemblés par thermo-soudage. Les soudures soigneusement ébavurées ne devront en aucun cas former saillie.

L'assemblage des meneaux dans les cadres se fera mécaniquement ou par soudage en V, trapèze ou à plat. Toutes les dispositions seront prises pour garantir une liaison étanche et rigide.

7 – APPUIS

Pour assurer la parfaite étanchéité entre la menuiserie et les appuis maçonnés, la traverse basse des dormants pourra être équipée d'un profil d'appui assurant le recouvrement d'un rejingot conforme à la norme FDP 20-201 choix des fenêtres. Dans le cas d'une rénovation, la traverse basse devra permettre le raccordement d'une bavette PVC ou aluminium de type courant. Dans le cas de portes-fenêtres, il pourra être utilisé des seuils aluminium de type standard ou spéciaux normes handicapés.

Pour les appuis reconstitués (pose avec bavette aluminium), la pose devra être conforme aux conditions générales de mise en œuvre éditées par le CSTB.

8 – PARCLOSES

Les parcloses seront clippées directement dans les profils principaux. Le principe du clippage, par pied unique profond, devra être auto-consolidant sous les effets du vent.

Les parcloses pourront être droites, à pan coupés, arrondies ou moulurées et pourront comporter (dans la majeure partie des cas) soit un joint monté, soit thermo-soudé (type PTS) soit deux lèvres coextrudées.

Les parcloses seront coupées d'onglet et devront être facilement déclippables de l'intérieur pour le remplacement éventuel d'un vitrage.

9 – ORGANES DE ROTATION

Tous les battants à la française ou à soufflet seront montés sur des organes de couleur blanche (ou autre selon les besoins ou descriptif) et fixés impérativement à travers deux cloisons PVC minimum ou à travers le renfort acier. La partie « ouvrant » des

organes comporteront une fiche en acier permettant le réglage des recouvrements ouvrant/dormant. Les axes de rotation comporteront un revêtement anti-grincement, autolubrifiant et ne nécessitant pas d'entretien.

10 – ORGANES DE VERROUILLAGE

Les organes mis en œuvre seront zingués ou bichromatés ou encore passivés blanc. Ils seront d'une marque nommément connue (FERCO, GRETSCH UNITAS, SIEGENIA, ROTO, WINKHAUS, AUBI...ou similaire) et d'un type courant du commerce. Les verrouillages progressifs se feront par systèmes réglables (rouleaux ou gâches).

L'écartement des verrouillages sera d'environ 700 mm pour les fenêtres classiques. Le nombre de points de condamnation et leur choix seront effectués en fonction des abaques de fabrication et renforcement VEKA.

11 – STATIQUE

La statique des divers éléments devra répondre aux exigences de la norme FDP 20-201 (ex D.T.U. 36.1 et 37.1 choix des fenêtres en fonction de leur exposition). La présentation standard devra correspondre à la classification V_{A2}/V_{A3} exigée pour les menuiseries mais pourra être adaptée précisément en fonction de la hauteur et du lieu de mise en œuvre.

Pour les fenêtres composées, les justificatifs sont à produire sur simple demande notamment pour les éléments directement exposés au vent : meneaux avec ou sans renfort d'appoint traverse haute en cas de volets roulants, raidisseurs en cas de jonctions d'éléments.

12 – VITRAGES

Les vitrages devront être titulaires d'une certification CEKAL en cours de validité. Leur mise en œuvre se fera en feuillure auto-drainante et conformément aux directives de fabrication du CSTB.

D'éventuels vitrages spéciaux seront mis en œuvre conformément aux prescriptions d'emploi et de pose du fabricant. Un soin particulier sera apporté au calage des vitres. Les cales en matière synthétique auront une longueur minimale de 80 mm.

Les vitrages isolants mis en œuvre auront une épaisseur totale de 14 mm à 42 mm.

D'éventuels croisillons incorporés suivant indications du quantitatif pourront être adjoints dans la lame d'air des vitrages.

13 – REPRISE DES EPAISSEURS DE DOUBLAGE

Pour compenser l'épaisseur de l'isolation thermique intérieure à la maçonnerie, il pourra être fait usage, soit de dormant larges monoblocs d'une épaisseur adaptée aux doublages, soit de dormants qui pourront être équipés de tapées de doublage adéquates posées par clippage étanche et collage. Ce système, décrit dans l'Avis Technique conduit à l'utilisation systématique de tapées VEKA lorsqu'il s'agit de dormants VEKA.

14 – POSE (Pose traditionnelle)

La pose des fenêtres devra se faire dans le respect de toutes les règles de l'art et du métier et, conformément aux :

- conditions générales de mise en œuvre des menuiseries PVC en travaux neufs et sur dormants existants éditées par le CSTB en application des « Conditions générales de mise en œuvre en travaux neufs et sur dormants existants » cahier du CSTB n°3183 et de l'annexe commune aux DTU 36.1/37.1 « Caractéristiques dimensionnelles des baies dans le gros œuvre »

Les fenêtres seront parfaitement réglées d'aplomb et de niveau. Leur fixation se fera par pattes à visser, disposées au droit des paumelles ou des points de verrouillage et de condamnation avec un écart maximum entre chaque fixation de 700 mm. Pour assurer la libre dilatation des profils, les fixations ne doivent pas être placées à moins de 100 mm des angles ou assemblages de meneaux ou traverses.

14A – POSE SUR DORMANTS EXISTANTS (le cas échéant)

La pose des fenêtres devra se faire dans le respect de toutes les règles de l'art et du métier et, conformément aux :

- conditions générales de mise en œuvre des menuiseries PVC en travaux neufs et sur dormants existants éditées par le CSTB en application des « Conditions générales de mise en œuvre en travaux neufs et sur dormants existants » cahier

du CSTB n°3183 et de l'annexe commune aux DTU 36.1/37.1 « Caractéristiques dimensionnelles des baies dans le gros œuvre »

Les fenêtres seront parfaitement réglées d'aplomb et de niveau. Leur fixation se fera par des moyens de fixations adaptés, disposées au droit des paumelles ou des points de verrouillage et de condamnation avec un écart maximum entre chaque fixation de 700 mm. Pour assurer la libre dilatation des profils, les fixations ne doivent pas être placées à moins de 100 mm des angles ou assemblages de meneaux ou traverses.

Il sera fait généralement emploi de dormants spéciaux pouvant être montés de l'intérieur ou de l'extérieur des locaux. La pose par l'intérieur ne nécessitant pas l'utilisation de nacelles ou d'échafaudages.

Que le dormant existant soit en bois ou en métal, il devra être sain et éventuellement traité. Les fixations du dormant existant devront également être suffisante pour supporter la nouvelle menuiserie et son vitrage.

En fonction du dormant existant et du cas de mise en œuvre, il sera fait usage de solutions de recouvrements adéquats. L'aile de recouvrement du dormant de remplacement pourra être, si besoin, délimitée et ajustée suivant le cas de mise en œuvre. L'aile de recouvrement devra prévoir la possibilité de montage par clippage d'une fourrure d'épaisseur intérieure en cas de mise en œuvre sur tapées persiennes ou coulisses de volets roulants existantes.

15 – CALFEUTREMENT

Les menuiseries PVC ne seront mises en œuvre, quelle que soit la situation géographique des ouvrages, qu'avec un calfeutrement à sec. Dans le cas particulier des portes-fenêtres situées à une hauteur inférieure à 6 mètres (situation a et b) un calfeutrement humide, unique dans le cas d'appui maçonné réalisé après pose de la menuiserie, pourra être admis.

Pour les cas de poses à sec, les calfeutresments seront exécutés à base de mastic de type 1^{ère} catégorie figurant dans l'Avis Technique ou faisant l'objet d'une labellisation du SNJF et dont l'adhésivité des produits et leur compatibilité avec la menuiserie PVC ont été préalablement testées.

Il pourra être également fait utilisation, sur appui maçonné, de calfeutrement par bande de joint mousse imprégné avec relevé latéral de 100 mm.

En tout état de cause, la réalisation de calfeutrement par cordon de mastic extrudé impose l'application préalable d'un fond de joint adhésif ou non.

16 – ENVIRONNEMENT

Dans un but de préservation de l'environnement et d'économie d'énergie, l'entreprise exécutant la mise en œuvre des produits s'engage à assurer la récupération de toutes chutes ou déchets de P.V.C. provenant de son intervention en vue de leur recyclage. Elle se proposera, par ailleurs, à accepter un retour de ses ouvrages qui pourront être déposés à la suite d'un sinistre, d'une modification ou d'une démolition. Ces ouvrages (du type menuiserie PVC) pourront être envoyés vers l'usine VEKA à BERHINGEN, de préférence, en vue d'un démantèlement puis de la réutilisation de ses composants recyclables ou vers un réseau de collecte national.

Les menuiseries devront bénéficier des FDES ou les profilés devront avoir obtenus, lors des tests effectués selon le protocole européen, auprès du CSTB – département développement durable, santé et bâtiment – les classifications suivantes :

Evaluation sanitaire : la classification C+ (très faibles émissions chimiques)- VEKA - fiche SB-04-034 norme XP 01-010.

Evaluation fongique : un classement inerte - VEKA - fiche SB-2004-19 norme XP 01-010.